

Rapport de présentation du

BUDGET PRIMITIF 2024



AVANT-PROPOS	2	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21
BP 2024 : SYNTHÈSE DES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES	4	LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	21
PRÉSENTATION DU BP 2024 PAR POLITIQUES PUBLIQUES.....	6	<i>Présentation des dépenses réelles d'investissement.....</i>	21
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8	<i>Le programme d'investissement prévu en AP/CP par</i>	
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8	<i>politiques publiques.....</i>	23
<i>Présentation des dépenses réelles de fonctionnement.....</i>	8	<i>La démarche d'un budget vert.....</i>	24
<i>La péréquation devrait poursuivre sa trajectoire haussière en</i>			
<i>2024</i>	12		
<i>La contribution de la ville pour le financement du budget</i>			
<i>territorial.....</i>	13		
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	26
<i>Présentation des recettes réelles de fonctionnement</i>	15	<i>Présentation des recettes réelles d'investissement</i>	26
<i>Les attributions de compensation versées par la Métropole</i>		<i>Des ressources de financement hors emprunt</i>	27
<i>du Grand Paris (MGP).....</i>	16	<i>Les perspectives d'endettement de la ville</i>	27
<i>Les ressources fiscales communales.....</i>	16		
<i>Une légère hausse anticipée de la dotation de solidarité</i>			
<i>urbaine</i>	18		
<i>Les autres produits de fonctionnement.....</i>	18		
		LES RATIOS FINANCIERS ANTICIPÉS POUR 2024	28
		LES CAPACITÉS D'ÉPARGNE DE LA VILLE.....	28
		UNE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT MAINTENUS SOUS LE SEUIL DE PRUDENCE.	28
		GLOSSAIRE	29

Avant-propos

Comme nous avons eu l'occasion d'en échanger lors de notre débat d'orientation budgétaire, le 5 février dernier, ce budget primitif s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre de nos engagements de mandat.

Il traduit toute la détermination de notre équipe municipale à maintenir des politiques de solidarité et écologiques fortes pour répondre à la diversité des besoins des Nanterriennes et des Nanterriens en matière d'éducation, d'accompagnement de la jeunesse, de transition écologique, de droit des femmes, de culture, d'attention portée à nos seniors, de lutte contre les incivilités... et, plus largement, en faveur du vivre ensemble et d'une ville de toutes les mixités.

Alors que d'importantes contraintes pèsent sur notre collectivité, ce budget reflète également notre volonté de continuer d'investir dans l'avenir, malgré un contexte inflationniste qui demeure aujourd'hui très marqué avec une inflation attendue à +2.5% en 2024. La grande pression des coûts que nous supportons nous oblige donc à nous montrer particulièrement attentifs à la recherche de toutes les optimisations possibles pour mettre en œuvre des politiques publiques municipales très attendues.

Il en est ainsi, par exemple, de la refonte des modalités d'inscription dans les restaurations scolaires, expérimentée à partir de mars 2024 dans les écoles maternelles Robespierre et Anatole France. Ce faisant, nous poursuivons un objectif de préservation de l'environnement, en limitant la production de repas produits en surplus, tout en réduisant nos dépenses.

Les taux d'intérêts, en forte hausse, viennent eux aussi impacter fortement la construction de ce budget, tout comme certaines de nos recettes, telles que les droits de mutation attendus en baisse cette année. Il nous faudra ainsi continuer de mobiliser tous nos partenaires et rechercher chacune des recettes auxquelles nous pouvons prétendre pour la mise en œuvre de nos projets, car, conformément à nos engagements, la fiscalité demeurera stable en 2024.

De fait, ce budget trouve un équilibre entre l'attention à porter sur notre situation financière, une gestion dynamique et attentive, et la déclinaison de politiques publiques ambitieuses au service de tous les habitants.

Or, à l'heure de mettre sous presse ce rapport, nous apprenons la décision du Gouvernement d'amputer de 10 milliards d'euros le budget de l'Etat en 2024, ce qui ne sera pas sans incidence, notamment sur les fonds attribués à l'agence nationale de cohésion des territoires.

Cette décision, prise quelques semaines après le vote du budget de l'Etat, est aux antipodes de ce qui caractérise notre budget primitif 2024, et tout ce qui nous distingue : volonté de maintenir des services publics de proximité utiles à toutes et à tous, confiance en l'avenir, absence de renoncement...

Ce budget 2024 sera en effet celui qui affichera le plus haut niveau de dépenses d'investissement, à plus de 86 millions d'euros, principalement au profit de nos équipements scolaires (écoles Kerzhero, Decour, Gorki), de santé (Centre de santé J. Ténine), sportifs (gymnase Langevin), et culturels (Théâtre de Amandiers).

La transition écologique sera également au cœur de ce budget, avec la réhabilitation de l'Hôtel de Ville, la poursuite de la mise en led de l'éclairage public ou encore la renaturation de la Ville.

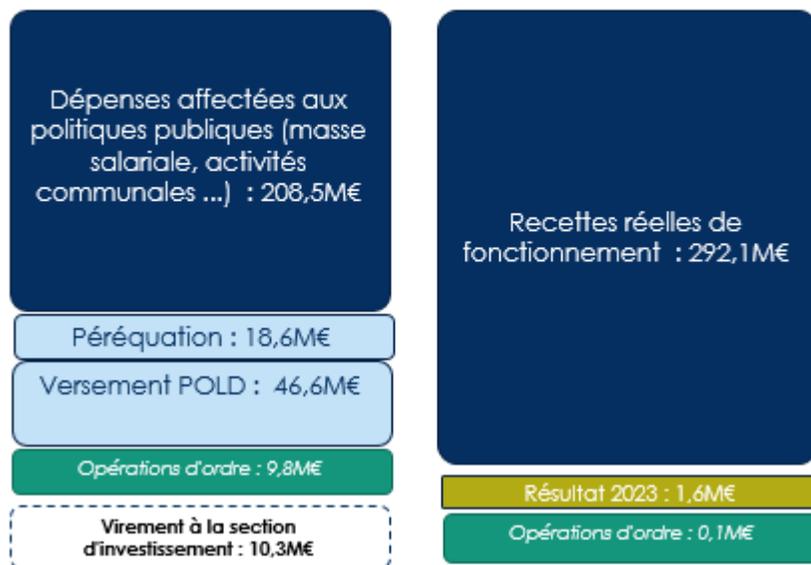
Enfin, l'année 2024 sera marquée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques dans notre Ville-Monde. Notre collectivité s'y associera avec l'ensemble des Nanterriennes et Nanterriens pour faire de cet événement planétaire un événement populaire, inclusif et durable, porteur des valeurs de progrès, de fraternité, d'égalité et de paix auxquelles nous sommes attachés et dont ce budget est le reflet.

Raphaël ADAM

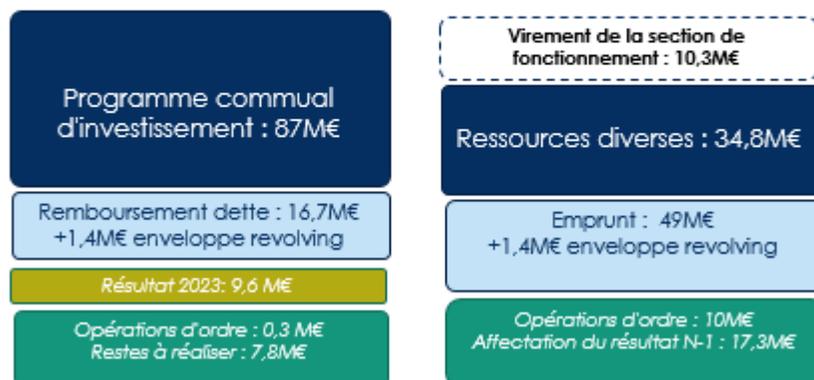
Maire de Nanterre

BP 2024 : Synthèse des équilibres budgétaires

Une section de fonctionnement équilibrée à 293,8M€



Une section d'investissement équilibrée à 122,8M€



Montant total du budget 2024 :
416 607 814,90€

FONCTIONNEMENT :

293 828 630,43€

La section de fonctionnement regroupe les charges nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité, tels que les frais de personnel, les dépenses d'activités (services à la population, fluides, entretien des bâtiments...) les subventions versées, les frais financiers, ou encore les prélèvements au titre de la péréquation. Les recettes rassemblent, quant à elles, la fiscalité dont l'attribution de compensation versée par la MGP, les dotations de l'Etat, les subventions, le produit des activités communales, ou encore le résultat comptable de l'exercice antérieur.

INVESTISSEMENT :

122 779 184,47€

La section d'investissement comprend les recettes et les dépenses qui ont pour nature de modifier la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune, tels que : les travaux (bâtiments, voies, réseaux, espaces verts), les acquisitions et cessions foncières, l'achat de matériel et mobilier (matériel informatique, véhicules, ...), les études et subventions d'équipement, le remboursement de la dette en capital ou encore le résultat de l'exercice antérieur. Cette section est équilibrée par une inscription d'emprunt en recettes.



Opérations d'ordres : Ecritures comptables, équilibrées en dépenses et en recettes, et destinées à affiner l'information comptable relative au résultat de l'exercice et au patrimoine de la commune (exemple : dotations aux amortissements)



Présentation du BP 2024 par politiques publiques

A cette heure, plus de 90% de nos 200 engagements de mandat sont réalisés, ou engagés. Ce budget primitif 2024 s'inscrit naturellement comme l'outil de la poursuite sur ce chemin, avec également quelques projets complémentaires majeurs qui viendront marquer la vie de la cité, tels que les jeux olympiques et paralympiques 2024.

Comme nous l'avons vu, l'équilibre de notre budget devra être trouvé malgré un contexte difficile: d'une part des besoins de services à la population grandissants, notamment par les effets de la démographie, d'autre part des injonctions législatives qui laisseraient penser que la couverture de ces besoins pourrait se faire en réduisant les dépenses, enfin par les effets marqués de l'inflation.

Face à cette situation, le recours à la fiscalité est, conformément à nos engagements, écarté.

En revanche, une amélioration constante de notre organisation est mise en œuvre, et continuera à être poursuivie en 2024. Il en est ainsi, par exemple, de l'expérimentation de la refonte des modalités d'inscription dans les cantines scolaires qui sera initiée en mars 2024 évoquée plus haut, et dont la généralisation est prévue en septembre.

Ces efforts de gestion permettront de continuer à offrir à nos concitoyens des services publics de qualité dans tous les domaines qui font le quotidien des nanterriennes et nanterriens : petite enfance, enfance, jeunesse, action sociale, éducation, sport, culture, santé, CCAS... A Nanterre, la clause de compétence générale n'est pas un vain mot.

C'est ainsi que ce budget prévoit au total une dépense totale de 85,5 millions d'euros pour l'éducation, près de 60 millions d'euros au profit de l'épanouissement de tous, plus de 18 millions d'euros pour les solidarités ou encore plus de 11 millions d'euros au profit de la citoyenneté.

Notre ville devra aussi s'acquitter de sa contribution à la péréquation, dont le montant pour le volet régional et national atteint au total plus de 24 millions d'euros prélevé sur notre budget. Mais surtout, Nanterre connaîtra l'effervescence des jeux olympiques à partir du 26 juillet 2024. En effet, la ville, en tant que collectivité-hôte des jeux olympiques et paralympiques, accueillera à l'Arena, les épreuves de natation olympiques et paralympiques, ainsi que de waterpolo.

Au-delà des épreuves sportives, le site de célébration de Nanterre, le seul des Hauts de Seine, sera ouvert dès le 24 juillet 2024. Afin de permettre à l'ensemble des Nanterriens de profiter de ce moment tout à fait extraordinaire, il fera l'objet d'une programmation tant sportive que culturelle pendant toute la période des jeux.

Cet évènement majeur sera l'objet, par la ville, d'une mise à disposition des lieux, et d'une mobilisation de personnel pour leur gestion et l'accueil du public. Il a d'ores et déjà fait l'objet de demandes de soutien auprès de l'Etat, de la Région et de la Métropole du Grand Paris.

Comme nous l'avons vu, le programme d'investissement pour 2024 est le plus important que notre ville ait connu, avec un montant total de plus de 86 millions d'euros prévus pour 2024, contre 81,5 millions d'euros au budget primitif 2023.

Il consacrera notamment la place de l'éducation dans nos projets, avec le lancement de l'opération de reconstruction de l'école Jacques Decour dans le quartier Parc Sud. L'école Gorki a été achevée et livrée en septembre 2023, mais une voie d'accès est en cours d'aménagement, et sa livraison est prévue premier semestre 2024

Dans le quartier des Groues, le groupe scolaire et centre de loisirs Yvonne Kerzreho verra sa construction poursuivie. Il disposera, à terme, de 18 classes.

Dans le domaine la santé, la construction du nouveau centre de santé Juliette Ténine se poursuivra. Après le gros œuvre terminé en

2023, l'aménagement intérieur se déroulera en 2024, pour une livraison attendue en 2025. L'accès à ce nouvel équipement sera facilité pour les piétons et les personnes à mobilité réduite, avec un réaménagement des espaces extérieurs.

Parmi les orientations marquées de notre budget primitif, la lutte pour le développement durable est sans doute celle qui concernera le plus grand nombre de nos projets d'investissement. En effet, la ville a été touchée les deux précédentes années par une très forte croissance du coût des énergies. C'est ainsi que l'ensemble de ces projets seront l'occasion de rechercher une diminution marquée des consommations de fluides, conformément à notre objectif de transition énergétique, avec des mises en place de bâtiments économes en énergie (BBC) et, selon les cas, des panneaux photovoltaïques.

Dans cet esprit, le projet de réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville connaîtra l'achèvement des études préparatoires, et le lancement des travaux. Ici aussi, de forts enjeux en termes d'économie d'énergie sont liés à ce projet. De même, la mise en œuvre de l'avant dernière phase du passage en led de l'éclairage public et le relamping de deux gymnases permettra de diminuer notre consommation électrique.

Les écoles Elsa Triolet et Yvonne Kerzreho verront la mise en place d'une désimperméabilisation des cours d'écoles, conformément à notre stratégie de deux écoles par an. Le projet « 5000 arbres » se poursuivra, avec la plantation de plus de 1 500 arbres prévue en 2024, qui viendront s'ajouter aux 1675 arbres déjà plantés les années précédentes.

Enfin, le déploiement des zones 30 et des pistes cyclables principalement sur le mont Valérien seront menés durant l'année 2024.

Afin d'améliorer l'accès de la gare, la percée Gallieni sera achevée courant 2024. Elle constitue la première réalisation en vue de la restructuration de ses abords. De même, l'aménagement de la rue Noël Pons permettra une rénovation de la voirie, la mise en place d'un accès piéton et l'aménagement d'espaces verts.

L'action au profit de la culture se poursuivra au Théâtre des Amandiers, avec l'achèvement du gros œuvre et le démarrage du second œuvre, en vue d'une livraison prévue en 2025. De même en 2024, le hall d'accueil de la Maison de la Musique sera achevé, afin de développer la capacité de l'équipement à accueillir tous les publics.

Bien entendu, la sécurité et la tranquillité publique ne sont pas oubliées, et la ville continuera le déploiement de la vidéo protection. Conjointement, les actions de médiation et de prévention seront reconduites en lien avec les partenaires (Etat, associations, bailleurs, institutionnels, Police nationale...). La cellule bailleurs poursuivra ses travaux pour une meilleure coordination entre la ville, la police nationale et les bailleurs au service d'une meilleure gestion du cadre de vie et la tranquillité des quartiers. Par ailleurs, le renforcement des équipes de la police municipale se poursuivra, quoique nous n'ignorions rien des difficultés de recrutement dans ce domaine.

Les quartiers de notre ville bénéficieront de la signature du contrat « Engagements Quartiers 2030 » qui remplace les contrats de ville, dès 2024. Ce nouveau contrat se singularisera par l'intégration du quartier Anatole France dans la nouvelle géographie prioritaire, permettant de maintenir les moyens de la politique de la ville et de droit commun dans les quartiers.

Par ailleurs, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain se poursuivra avec le changement d'usage des tours Aillaud au Parc Sud. La fin des travaux de la tour Pilote est attendue pour 2024.

Pour ce qui concerne les sports, le gymnase Langevin connaîtra le démarrage de sa construction, pour une livraison en septembre 2025. Il sera, lui aussi, particulièrement respectueux de l'environnement.

Tels sont les principaux axes constitutifs du budget qui vous est présenté.

La section de fonctionnement

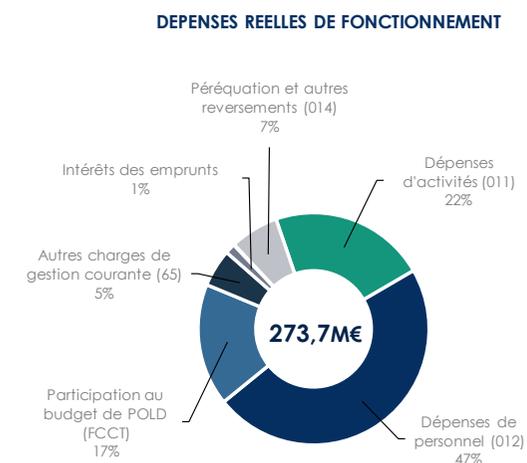
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses comptabilisées en section de fonctionnement s'élèvent pour 2024 à **293 816 630 €**. Elles se composent de dépenses réelles pour 273,7M€ et des opérations d'ordre pour 9,8M€. Le solde de 10.3M€ constitue les dépenses faisant l'objet d'un virement à la section d'investissement.

Présentation des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses d'ordre et virement à la section d'investissement) s'élèvent à **273 694 364€** soit une progression de +1,6 % par rapport au BP 2023.

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution
Dépenses d'activités (011)	50 042 446 €	51 626 826 €	54 462 511 €	59 047 035 €	60 000 237 €	1,6%
Dépenses de personnel (012)	120 845 000 €	120 845 000 €	123 500 000 €	127 200 000 €	130 100 000 €	2,3%
Participation au budget de POLD (FCCT)	48 224 344 €	49 000 000 €	49 000 000 €	46 100 000 €	46 600 000 €	1,1%
Autres charges de gestion courante (65)	13 884 052 €	14 105 904 €	14 450 269 €	14 225 618 €	14 316 600 €	0,6%
Intérêts des emprunts	2 525 700 €	2 311 700 €	2 030 900 €	3 190 700 €	3 884 700 €	21,8%
Autres dépenses	627 110 €	742 341 €	1 003 687 €	223 297 €	239 227 €	7,1%
Dépenses réelles hors péréquation	236 148 652 €	238 631 771 €	244 447 367 €	249 986 650 €	255 140 764 €	2,1%
Péréquation et autres reversements (014)	17 752 416 €	17 174 300 €	16 889 300 €	19 448 835 €	18 553 600 €	-4,6%
Total	253 901 068 €	255 806 071 €	261 336 667 €	269 435 485 €	273 694 364 €	1,6%



Pour 2024, **la masse salariale**, premier poste de dépenses, est stabilisée à **130,1M€**.

La politique de gestion des ressources humaines conditionne la bonne réalisation du service au public. Or, les ressources humaines représentent plus de 47% des dépenses réelles de fonctionnement de notre budget.

La politique de stabilisation de la masse salariale conduite par Nanterre a produit ses fruits jusqu'à l'année 2019 incluse. Mais depuis la loi de transformation de la fonction publique, les différentes mesures gouvernementales (RIFSEEP, 1607h, augmentations du point d'indice, revalorisations des bas de grilles, hausses du smic, prime segur, mesures sanitaires, changement de catégorie de certains cadres d'emplois, etc.) ont fortement impacté le chapitre 012 dédié aux dépenses de personnel, le portant à environ 130 millions d'euros pour le BP 2024.

Il est à noter toutefois que l'ensemble des mesures prises par la collectivité (suppression de postes, dispositif d'accompagnement des transitions professionnelles, réflexion sur l'efficacité des organisations de travail, dématérialisation, etc.) ont amoindri l'impact de ces décisions gouvernementales.

Bien entendu, la prime pouvoir d'achat est, comme cela a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire, intégrée pour un montant total de 900 000 euros.

Dans le même temps, la ville a également réussi à poursuivre une politique volontariste d'avancement de grade et de promotion interne permettant aux agents d'avancer dans leur carrière.

Depuis septembre 2022, la fonction publique est soumise à des problèmes d'attractivité auxquels notre collectivité n'échappe pas. L'augmentation des postes vacants met en tension les services et amplifie le recours aux non permanents, plus coûteux. Pour mieux maîtriser ces risques, la collectivité déploie des efforts supplémentaires sur la dynamique de recrutement, en amplifiant sa présence sur les réseaux sociaux, en participant à des forums de l'emploi, en contactant les écoles pour capter les jeunes diplômés. En complément, elle s'emploie à développer les compétences par une stratégie de formation complète via la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, et une enveloppe budgétaire dédiée. Enfin, elle souhaite motiver et garder ses agents en déployant une stratégie d'accompagnement managérial mais également en mettant en œuvre des projets comme « la Grande Récolte » (plan d'action pour la Transition écologique dans l'administration communale) qui contribuent à donner du sens à l'action collective en plus d'être nécessaire à la transition écologique. Grâce à ces actions, les services municipaux connaissent un taux de rotation du personnel de 6.12% quand il est de 8.3% dans l'ensemble de la fonction publique.

Élément important dans l'attractivité de notre collectivité, les prestations sociales représentent un budget de 2 millions d'euros (CASC, Mutuelle, bon médaillés, remboursement séjour enfant, allocation enfant handicapé, self, participations transports, etc.). Afin d'en améliorer l'efficacité, la ville a décidé d'adhérer au CNAS en 2024 et de concentrer l'action du CASC sur la mise en œuvre d'initiatives de cohésion entre les agents (spectacle de

Noël, cadeaux, journée thématique, sport, choral, ...). Un panel plus large de prestations sera donc désormais offert aux agents.

La ville est également engagée dans un plan pluri-annuel d'égalité femme-homme dont le premier bilan, met en lumière une progression sur l'ensemble des axes.

Enfin, l'allongement de l'âge de départ à la retraite vient également questionner la prévention de l'usure professionnelle des nombreux métiers exercés en régie au sein de notre collectivité, notamment dans les écoles, crèches, centre de loisirs et centre techniques. L'anticipation de la seconde carrière des agents exerçant des métiers à usure doit se structurer autour de la diversification de leurs compétences (usage des outils informatiques, formation, etc.) et de l'accompagnement managérial dès le début de leur carrière.

L'estimation de la masse salariale pour 2024 repose sur une projection de l'état des effectifs payés en 2023 soit 2265 ETP permanents.

Cette estimation prend en compte les créations et les suppressions de postes intervenues et, dans le même temps, les flux. Comme il a été dit, Nanterre connaît comme toutes les collectivités publiques et les entreprises privées des mobilités accrues de personnel à partir de septembre 2022 et, en contrepoint, des difficultés de recrutement sur certains métiers spécifiques.

Entre 2016 et 2022, les mesures structurelles entreprises ont permis de redéployer des moyens au service du programme municipal à savoir l'ouverture du groupe scolaire Makeba, de la nouvelle crèche Souris Verte, de la création de la police municipale, ou encore de développement de projets autour de la cité éducative, du droit des femmes, de la transition numérique, du plan vélo, de développement économique et de l'amélioration de la gestion

administrative. En 2024, la ville va également voir l'ouverture du Groupes Scolaires des Groues.

En complément, des mesures gouvernementales exogènes impactent le budget de la collectivité (prime pouvoir d'achat, augmentation de 5 points, augmentation cotisation retraite, Jeux Olympiques, prime Coquerel, etc.)

Aussi, au regard de l'ensemble de ces éléments et en prenant en compte les différentes mesures gouvernementales, le budget du chapitre 012 a été porté à 130,1 millions d'euros pour l'année 2024.

La masse salariale de la ville subit les mesures de plusieurs ordres décidées au niveau de l'Etat énoncées plus haut. Si la municipalité ne peut que se réjouir du coup de pouce donné aux salaires des fonctionnaires qui avaient été compressés durant plusieurs années, ces hausses brutales affectent la situation de la ville.

La collectivité poursuit son effort pour ajuster le plus possible les effectifs à ses moyens, en travaillant sur les organisations de service. Des décisions difficiles, comme la réduction du nombre d'Atsem par classe dans les grandes sections, ont dû être posées mais l'ont été en considération du niveau élevé de service observé à Nanterre par rapport aux autres collectivités, y compris celles qui nous environnent.

D'autres ajustements seront nécessaires sans remettre en cause, autant que faire se pourra, la qualité des politiques publiques mises en œuvre au service des habitants. La modernisation des services et des processus se poursuit avec la montée en charge des télé-services et la simplification des procédures. Dans cette démarche, l'inclusion numérique et l'accueil humain sont des préoccupations structurantes.

Second poste de dépenses, **les dépenses d'activités** (hors subventions aux associations et autres participations de la Ville) regroupent les moyens de fonctionnement mis à la disposition des services pour œuvrer aux services à la population. Elles s'élèvent pour 2024 à **60 M€** contre 59 M€ en 2023, soit une augmentation de +1,6 %.

Comme nous avons eu l'occasion d'en débattre lors de l'examen du ROB, cette progression annuelle limitée s'explique principalement par la conjonction de plusieurs facteurs :

- Le recalibrage des dépenses énergétiques après une poussée inflationniste qui avait atteint des records sur la période 2022/2023: - 2,5M€
- Une hausse des prestations de services : + 0,9M€
- Une progression des denrées alimentaires qui tient compte des hausses déjà intégrées dans la décision budgétaire modificative de 2023 : +0,6M€
- La forte hausse du coût des assurances : +0,4M€. Cette évolution touche un très grand nombre de collectivités qui font aujourd'hui face à renchérissement marqué des contrats d'assurance, voire à une absence d'offre.

Les ajustements budgétaires qui ont été proposés au présent budget primitif ont tous l'objectif commun de garantir les services rendus aux Nanterriens.

Par ailleurs, **les subventions versées** prévues par la Ville s'élèvent, comme l'année précédente, à **11,2 M€**.

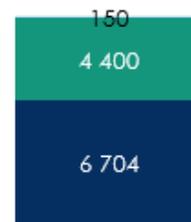
Les subventions dites ordinaires à destination des associations sont globalement stables en comparaison à 2023 (6 626 K€ contre 6 704 K€). La subvention pour le CCAS augmente de +4,5%. Elle varie, selon les années, en fonction du résultat budgétaire constaté en n-

1. Elle s'élève pour 2024 à 4,6 M€ (contre 4,4 M€ en 2023).

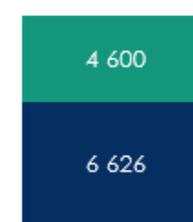
Subventions versées (en K€)

soit un total de 11,3M€

soit un total de 11,2M€



BP 2023



BP 2024

■ Autres subventions

■ CCAS

■ Self

Les subventions prévues en 2024 concernent les principaux secteurs suivants :

- Culture, jeunesse, sports & loisirs : 2,6 M€
- Personnel communal : 0,9 M€
- Santé, action sociale : 0,9 M€
- Action économique : 0,9 M€
- Divers : 0,8 M€
- Enseignement : 0,3 M€
- Transports : 0,2 M€
- Environnement : 0,1 M€

A noter, que le **self municipal** étant géré depuis mai 2023 par un prestataire (et non plus identifié dans un budget annexe), les dépenses sont intégrées dans le budget principal et ne donnent plus lieu au versement d'une subvention.

Enfin, les **frais financiers** sont anticipés à **3,9M€** en 2024 contre 3,2M€ prévus en 2023. Cette augmentation est la conséquence de la hausse des taux relevée sur les marchés financiers en 2023. Le taux moyen de la dette communale au 31.12.2023 s'élève à 2,30% soit un niveau record constaté depuis plus de 10 ans sur le budget communal, et ce, malgré une gestion particulièrement attentive de nos contrats de prêts.

La péréquation devrait poursuivre sa trajectoire haussière en 2024

La loi a mis en place des fonds de péréquation horizontale qui répondent au principe de solidarité territoriale. Les collectivités dont le potentiel financier est supérieur à la moyenne sont prélevées d'une partie de leurs ressources qui est ensuite reversée aux collectivités considérées comme les moins favorisées. A ce titre, la ville de Nanterre participe depuis 2012 au financement de deux mécanismes de péréquation dont le niveau total devrait atteindre près de 24,2M€ en 2024.

Une péréquation calculée à l'échelle de la région Ile de France (FSRIF) : La loi de finances pour 2024 a stabilisé l'enveloppe régionale à 350M€. Dans ce contexte, il est proposé de maintenir la contribution FSRIF acquittée par la ville l'année précédente à savoir : **8,8M€**.

Une péréquation calculée à l'échelle nationale (FPIC) : Cette enveloppe nationale figée à 1 milliard d'euros est alimentée par les ensembles intercommunaux (EPT et ses communes membres) considérés comme les plus riches compte tenu de leur potentiel financier agrégé. L'EPT POLD, est devenu depuis 2016 le premier contributeur national compte tenu du niveau de richesse fiscale économique très important prélevé sur son territoire.

D'après les premières estimations disponibles, le prélèvement FPIC 2024 serait réparti pour Nanterre comme suit :

- **Une 1ère part acquittée sur le budget EPT POLD :** Un prélèvement figé à 17.6M€ est répartie entre les villes membres au sein d'un budget territorialisé selon des critères fixés chaque année au sein d'un pacte financier. En 2024, le niveau de FPIC financé par Nanterre devrait se stabiliser à **5,7M€**.
- **Une 2nde part impactant directement le budget de la Ville.** Celle-ci pourrait connaître une progression anticipée de +0.3M€ portant le prélèvement à **9,6M€**.

Le poids écrasant des fonds de solidarité



Il est anticipé pour 2024 une nouvelle ponction conduisant à porter le poids de la péréquation

à **24,2M€** dont **18,4M€** directement affectés au budget communal.

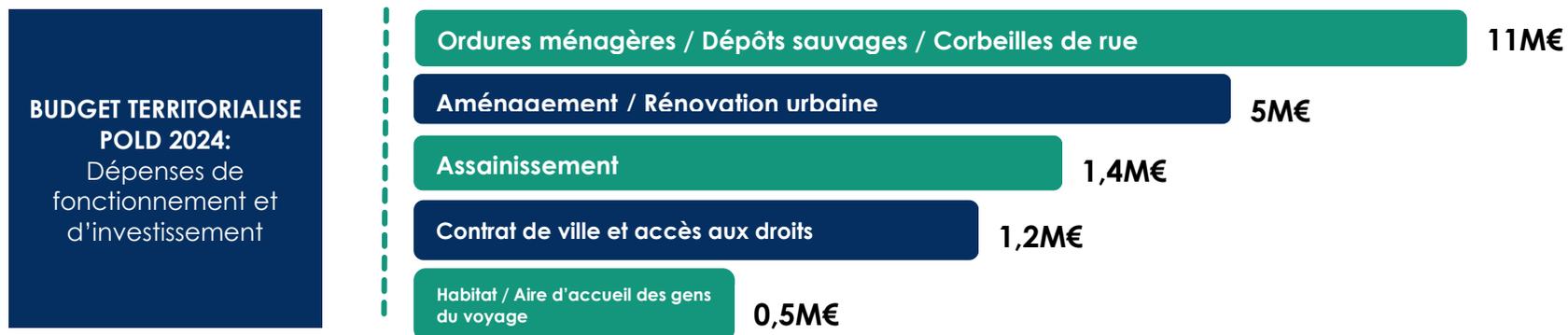
Une réforme des indicateurs financiers au désavantage de Nanterre

Pour mémoire, la loi a modifié en 2023 le calcul du potentiel financier dont les effets seront lissés pendant une période de 6 ans. Cette mesure ne sera pas sans impact pour la ville qui anticipe une hausse de ses contributions de solidarité d'environ

2 millions entre 2022 et 2028.

La contribution de la ville pour le financement du budget territorial

Les compétences exercées par l'Établissement Public Territorial Paris Ouest la Défense (l'EPT POLD) sur le secteur de Nanterre sont les suivantes



Ces dépenses seront, en premier lieu, financées par des ressources fiscales (CFE, TEOM ...) et des redevances acquittées par les usagers (redevances assainissement).

Le solde est ensuite couvert par une ressource d'équilibre appelée **Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT)**. Ce dernier est obligatoirement alimenté par des contributions des communes membres, dont le niveau est estimé pour Nanterre à **46,6M€ en 2024**.

Ce niveau tient compte des parts suivantes :

- **54,9M€** : Une part de droit commun, neutre pour le budget de la ville, puisqu'elle revient à reverser des recettes qui lui ont été transférées en 2016 (compensation part salaires et part fiscalité y compris revalorisation annuelle forfaitaire).
- **-2,1M€** : Une part permettant la neutralisation des transferts et restitution de compétences opérés depuis la création du territoire.
- **-3,5M€** : Cette part dite d'ajustement évolue dans la limite de +/-30% du produit de la fiscalité historiquement transféré.
- **-2,7M€** : Cette dernière part complémentaire a été instaurée par l'EPT POLD en 2023. Celle-ci permet aux villes de récupérer l'intégralité des marges disponibles dans le budget territorial dont les premières anticipations s'élèvent à 2,6M€.



LE DE MUSIQUE
DE DANSE

accueil



terrie

RECEPTION
ACCUEIL

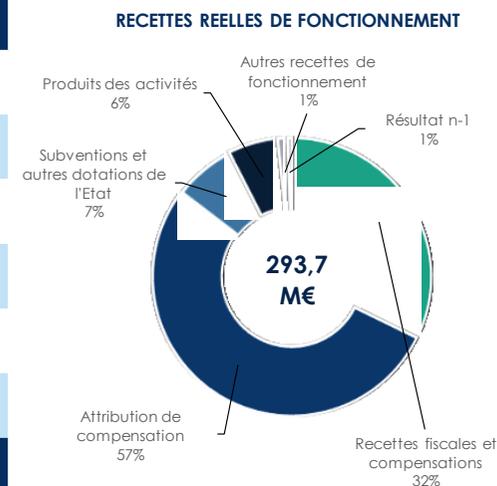
Les recettes de fonctionnement

Les recettes inscrites en section de fonctionnement s'élèvent pour 2024 à **293 828 630€**. Elles se composent de recettes réelles pour 293,7M€ dont 1,6M€ correspondant à la reprise du résultat N-1 auxquelles s'ajoutent des opérations d'ordre pour 0.1M€.

Présentation des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réelles s'élèvent à **293 679 445€** soit une évolution de **+0,4%** par rapport au BP 2023.

Recettes réelles de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution
Recettes fiscales et compensations	72 604 470 €	74 447 846 €	83 376 691 €	92 017 100 €	94 601 600 €	2,81%
Attribution de compensation	156 355 544 €	156 355 544 €	156 355 544 €	156 355 544 €	156 355 544 €	0,00%
Subventions et autres dotations de l'Etat	22 871 116 €	22 976 392 €	19 195 806 €	20 593 645 €	21 000 168 €	1,97%
Produits des activités	15 474 196 €	17 048 000 €	17 390 002 €	17 343 487 €	16 724 393 €	-3,57%
Autres recettes de fonctionnement	2 392 705 €	4 634 160 €	3 210 632 €	3 688 315 €	3 391 768 €	-8,04%
Résultat n-1	2 692 273 €	3 172 578 €	2 259 340 €	2 495 392 €	1 605 972 €	-35,64%
Total	272 390 304 €	278 634 520 €	281 788 015 €	292 493 483 €	293 679 445 €	0,41%



Les attributions de compensation versées par la Métropole du Grand Paris (MGP)

Les **attributions de compensation** constituent le principal flux financier entre le budget de la MGP et celui de la ville. Elles correspondent à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par la commune à l'échelon intercommunal.

Son montant peut évoluer en cas de nouveaux transferts de compétence mais le niveau de ressources fiscales pris en compte dans la compensation reste, quant à lui, figé dans le temps. En d'autres termes, la croissance fiscale économique ne profite plus au budget Nanterrien.

Pour 2024, les attributions de compensation sont maintenues à **156,4M€**. Ce niveau tient compte de :

- L'attribution de compensation 2015 anciennement versée par l'agglomération du Mont Valérien de 113,3M€,
- L'ajustement de -22K€ afin de neutraliser les compétences transférées en matière d'environnement (participation bruitparif, plan de prévention du bruit ...),
- Le solde de 43,1M€ correspond à la dotation de compensation part salaires. Cette part est neutre pour le budget de la ville puisqu'elle est reversée à l'EPT POLD à travers le Fonds de compensation des charges territoriale (FCCT) : Dépenses = Recettes.

Les ressources fiscales communales

Après les attributions de compensation, le produit de la fiscalité communale représente le second poste de recettes de la ville de Nanterre (94,6M€ soit 32% des recettes réelles de fonctionnement).

La **fiscalité directe locale (yc compensations fiscales)** devrait s'établir autour de **87,1M€ soit une progression de +3,4M€** par rapport aux réalisations 2023 (mais +3,7M€ de BP à BP). Il s'agit de premières prévisions, les notifications 2024 seront prises compte dans la prochaine décision modificative.

Pour 2024, les projections sont les suivantes :

- **+1,5M€** suite à la progression forfaitaire des bases des locaux d'habitation et industriels : +3,9%.
- **+1,9M€** liés au retour en imposition à 100% des nouvelles entreprises telles que VINCI et TECHNIP qui, jusque-là ont bénéficié d'une exonération temporaire de droit de 40% pendant les deux premières années suivant leur achèvement.
- **0,4M€** au titre de la progression physique des bases pour tenir compte des retombées fiscales issues des nouveaux locaux d'habitation et professionnels implantés sur le territoire Nanterrien.

Produit fiscal estimé pour 2024 en attente des notifications

		BP 2023	BP 2024
Taxe d'habitation résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale		1,5 M€	1,8 M€
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	Taux	22,97%	22,97%
	Bases	314,0 M€	327,5 M€
	Produit	72,2 M€	75,2 M€
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	Taux	25,52%	25,52%
	Bases	0,8 M€	1,0 M€
	Produit	0,2 M€	0,3 M€
Recettes avec application du coefficient correcteur		6,3 M€	6,6 M€
TOTAL RECETTES FISCALES DIRECTES		80,3 M€	83,8 M€
+ Compensation d'exonération fiscales FB		3,1 M€	3,3 M€
= TOTAL RECETTES FISCALES yC COMPENSATIONS		83,4 M€	87,1 M€
- Reversement fiscalité à l'EPT (Part FCCT)		11,4 M€	11,9 M€
= FISCALITE CONSERVEE DANS LE BUDGET VILLE		72,1 M€	75,2 M€

En isolant les produits fiscaux qui seront reversés à l'EPT POLD à travers le **FCCT (11,9M€)**, le panier de recettes conservé sur le budget communal, s'élève à **75,2M€** soit une hausse de **3,1M€ de BP à BP**.

Pour finir, **les autres taxes locales** devraient s'élever à hauteur de **7,5M€ (-1,1M€)**. Cette prévision est liée, en grande partie, au produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation qui est anticipé à la baisse. En effet, cette dernière est le reflet du volume des transactions immobilières, qui marque le pas ces derniers temps, et qui est difficilement prévisible. S'agissant des autres taxes, leur produit attendu est en hausse de +4% : la taxe d'électricité (1,2M€), taxe sur la publicité extérieure (0,5M€) et la taxe de séjour (0,6M€).



Pas de hausse supplémentaire des taux

14,97%

de taux de **taxe d'habitation sur résidences secondaires et autres locaux** inchangé depuis 2017
(moyenne DPT 92 en 2022 = 19,83%)

+

40%

de **majoration de taxe d'habitation** sur les résidences secondaires

25,52%

de **taux de foncier non bâti** inchangé depuis 2017
(moyenne DPT 92 en 2022 = 26,37%)

22,97%

de **taux de foncier bâti fixé en 2023**
(moyenne DPT 92 en 2022 = 24,15%)

Une légère hausse anticipée de la dotation de solidarité urbaine

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** versée par l'Etat était constituée des deux fractions suivantes :

- **Une dotation forfaitaire** pour financer les compétences historiquement transférées de l'Etat vers l'échelon communal. Cette dotation, qui avait atteint plus de 18,2M€ en 2012, n'a cessé d'être revue à la baisse avant d'être totalement supprimée en 2021.
- **Une dotation de solidarité urbaine (DSU)** attribuée aux villes urbaines considérées comme les plus défavorisées au regard de leurs critères de charges (logements sociaux, nombre de bénéficiaires d'APL, nombre d'habitations en quartiers prioritaires de la ville, revenu par habitant...). En 2023, Nanterre est classée 370^{ème} ville urbaine considérée comme la plus défavorisée. Pour 2024, la loi de finances fixe une progression de l'enveloppe nationale de +140M€ dont une légère hausse anticipée d'environ **+230 000€** pour Nanterre portant la prévision à **3.6M€**.

Les autres produits de fonctionnement

Parmi les autres ressources de fonctionnement attendues en 2023, **les produits des activités** devraient atteindre **16,7 M€** en 2024.

Il s'agit des recettes des prestations facturées aux usagers (crèches, périscolaire, activités culturelles, sports, stationnement ...) dont l'évolution dépend de deux paramètres principaux : le niveau de fréquentation dans les établissements communaux et les tarifs appliqués par la municipalité.

Ce sont principalement les produits des activités à caractère social (4,7 M€), les produits des activités de loisirs (3,1 M€), les produits des activités périscolaires (2,6 M€). Celles relatives aux sports et à la culture pèsent à elles deux pour 845 K€

Vers une dotation négative dans les années à venir?

Pour la quatrième année consécutive, la dotation forfaitaire de la ville est nulle, portant la ponction subie par le budget communal à plus de

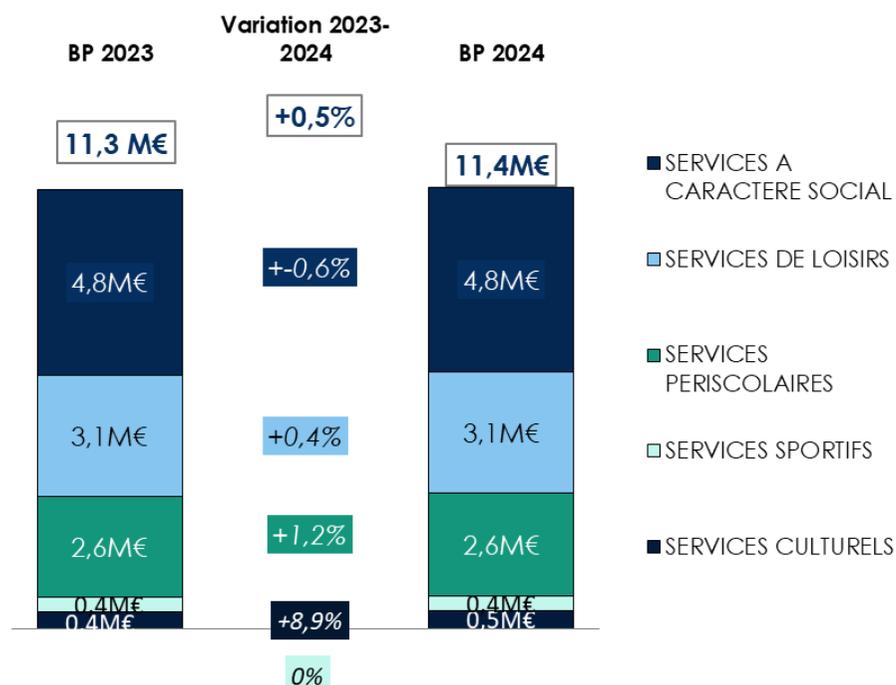
18 millions d'euros

Il n'est pas exclu que les prochaines lois de finances instaurent des dotations négatives dans le but de faire participer davantage les collectivités à l'équilibre du budget national.

Ajouté au 24 M€ de prélèvement au titre de la péréquation, la ponction atteint plus de 40 M€.



Evolution du produit des activités*



* hors stationnement, occupation du domaine public, redevances funéraires, mises à disposition de personnel et autres

Les produits des activités regroupent également les redevances comme les redevances d'occupation du domaine public (1,7 M€), ainsi que celles liées au stationnement (1,2M€).

Les **remboursements des mises à disposition du personnel** ou remboursements de frais divers s'élèvent à 1,5 M€.

En revanche, **les dotations et participations** à recevoir attendues en 2024 évoluent de +0,4 M€ par rapport à 2023, pour s'établir à **21M€** (contre 20,6M€ en 2023). Les participations, à elles seules, s'élèvent à 15,2 M€ (contre 15,1 M€ en 2023 soit +1%).

Par ailleurs, la recette liée au **FCTVA** en section de fonctionnement se stabilise à **1,8M€** au vu des dépenses éligibles réalisées en 2023.

La **dotation générale de décentralisation**, liée aux transferts de compétences pour les services communaux d'hygiène et de santé est estimée à **0,4M€**.

Les **autres recettes de fonctionnement sont anticipées à 3,4M€**. Celles-ci correspondent à la fois aux produits du domaine (1,9M€) qui progressent, aux régularisations comptables diverses (0,3M€) prévues en baisse en 2024, ainsi qu'aux remboursements RH (rémunérations, charges sociales et sécurité sociale) pour 1,2M€.

Enfin, **le résultat net de l'exercice antérieur** est repris dans les équilibres du présent budget pour un montant de **+1,6 M€** soit -0,9 M€ de moins que celui constaté l'année précédente. En intégrant le résultat 2023 dès le budget 2024, le besoin de financement par emprunt est diminué d'autant.



Les autres recettes de fonctionnement correspondent aux remboursements des dépenses de personnel, aux revenus des immeubles et concessions, aux produits exceptionnels et aux reprises de provisions



La section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Les dépenses inscrites en section d'investissement totalisent **122 779 184,47€**. Elles se composent de dépenses réelles pour 113,3M€, des opérations d'ordre pour 0,3M€, des reports à hauteur de 7,7M€ et, des remboursements revolving pour 1,4 M€.

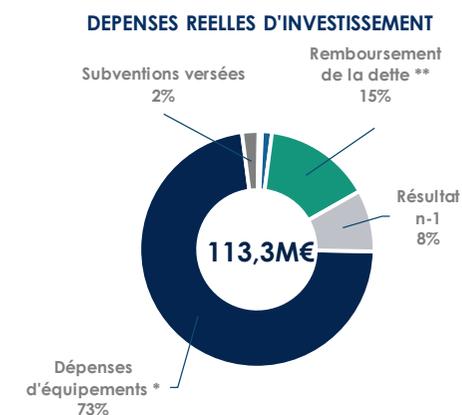
Présentation des dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement (hors reports, opérations d'ordre et remboursement revolving) s'élèvent à **113 325 986€** soit +14% par rapport à 2023. Cette section tient compte principalement du Plan Ordinaire de Travaux (POT) pour l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts communaux, des versements de subventions, du remboursement de la dette mais surtout du programme d'équipement ambitieux qui sera mis en œuvre sur le territoire nanterrien.

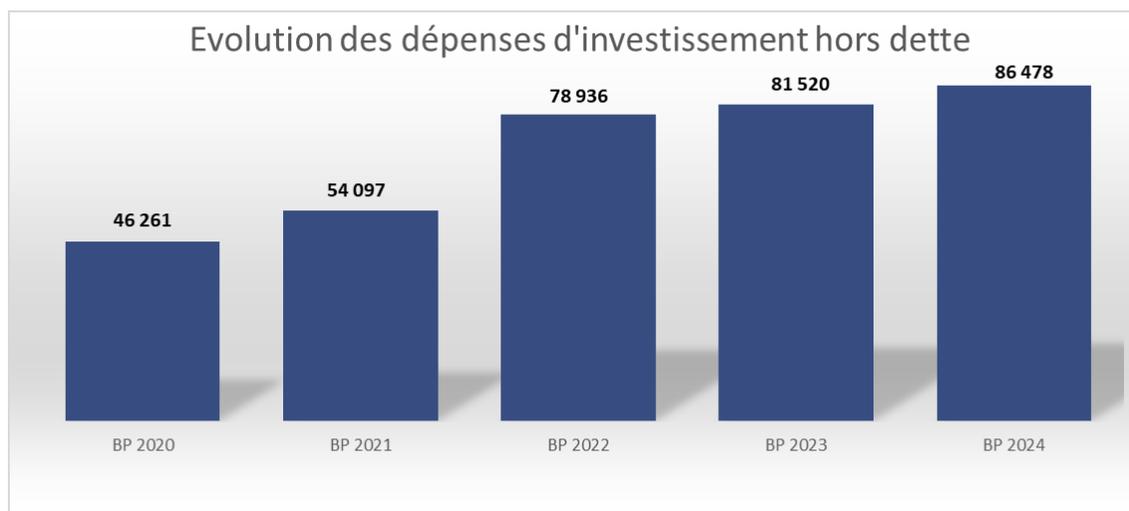
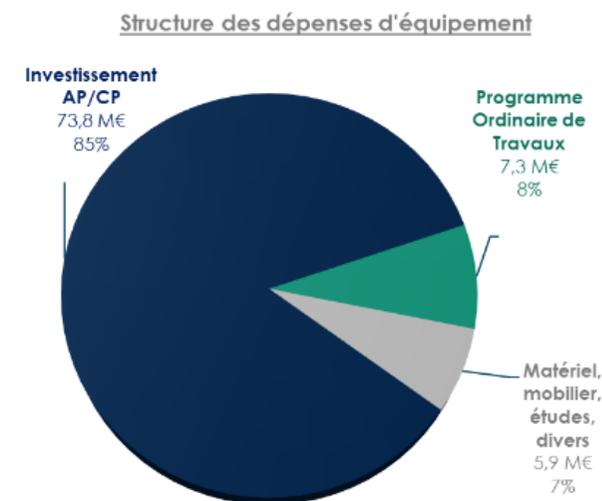
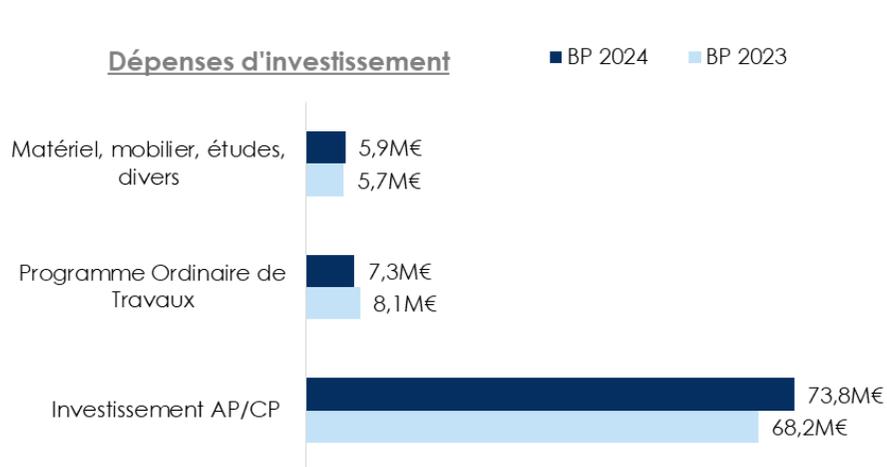
Dépenses réelles d'investissement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution
Dépenses d'équipements *	42 133 591 €	49 480 854 €	75 107 993 €	76 621 275 €	82 338 521 €	7,46%
Subventions versées	3 438 938 €	4 126 731 €	2 420 620 €	3 822 484 €	2 566 986 €	-32,85%
Loyers Contrat Performance Energetique (CPE) et dépôts et cautionnements	514 500 €	534 400 €	542 000 €	625 000 €	542 000 €	-13,28%
Autres dépenses	688 580 €	488 840 €	997 652 €	964 904 €	1 542 500 €	59,86%
Régularisation trop perçu année antérieure	0 €	1 000 €	409 775 €	1 000 €	30 000 €	2900,00%
Remboursement de la dette **	16 797 700 €	17 944 600 €	17 665 300 €	17 747 300 €	16 734 000 €	-5,71%
Résultat n-1	1 989 272 €	0 €	0 €	0 €	9 571 979 €	
Total	65 562 581 €	72 576 425 €	97 143 340 €	99 781 963 €	113 325 986 €	13,57%

* hors reports

** hors remboursement revolving de 1,4M€, loyers CPE et cautionnement reçus



Au budget 2024, les dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette et reprise du résultat) s'élèvent à **87M€** contre 79,5M€ en 2023. Elles se structurent de la façon suivante :



AP/CP : Il s'agit principalement des opérations d'équipement à caractère pluriannuel.

POT : Enveloppe consacrée à la réalisation de petits travaux nécessaires à l'entretien des bâtiments communaux et de l'espace public.

Le programme d'investissement prévu en AP/CP par politiques publiques



Toutes les solidarités : 7,5M€

Nouveau centre Santé : 7,2M€

Travaux d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap : 0,2M€



Prévention: 2,3M€

Développement de la vidéo protection : 1,9M€

Subventions pompiers : 0,4M€



Epanouissement de tous : 21,5M€

Réhabilitation du théâtre des amandiers : 15,4M€

Reconstruction du gymnase Langevin : 3,8 M€

Cathédrale : 0,6 M€

Espace culturel du parc : 0,3M€

Hall Maison de la Musique : 0,3 M€

Terrain synthétique V. Pascucci : 0,3M€

Qualité de l'espace public : 11,8M€

Rue Noël Pons : 3,2M€

Eclairage public : 3 M€

Enfouissement des réseaux : 1M€

Percée Gallieni : 1M€

Espaces extérieurs centre de santé Ténine : 0,8 M€

Boisement 5000 arbres : 0,6M€

Plantations d'alignement : 0,3 M€

Végétalisation des cours d'école : 0,3 M€



Développement urbain harmonieux : 4,9M€

Politique de réserve foncière par l'acquisition de terrain : 4,1M€



Logement pour tous : 1,6M€

Maintient et développement d'un habitat de qualité : 1,4 M€

Lutte contre l'habitat dégradé : 0,1M€ pour le dispositif COPRO21 favorisant la rénovation énergétique



Education : 13M€

Construction 1er GS des Groues : 6,7M€

Reconstruction maternelle Jacques Decour : 2,9M€

GS Gorki : 1,8M€

GS Langevin : 0,4 M€

Construction 2ème GS des Groues : 0,3M€

Plan numérique éducatif 2E2N : 0,3M€



Préservation des ressources : 1,2M€

Travaux Loi Elan : 0,6M€

CPE Palais des Sports : 0,6 M€



Mobilité et déplacements : 3,8M€

Schéma directeur cyclable : 1M€

Extension zone 30 : 0,9 M€

Comité de pôle gare Nanterre Ville : 0,8 M€

Travaux dans les parkings : 0,8M€



Gestion efficace du service public : 5,9M€

Réhabilitation Hôtel de Ville : 3M€ ;

Mémorial 27 mars : 1,5 M€

Travaux divers copropriétés : 0,6 M€

Câblage informatique – fibre optique : 0,3 M€

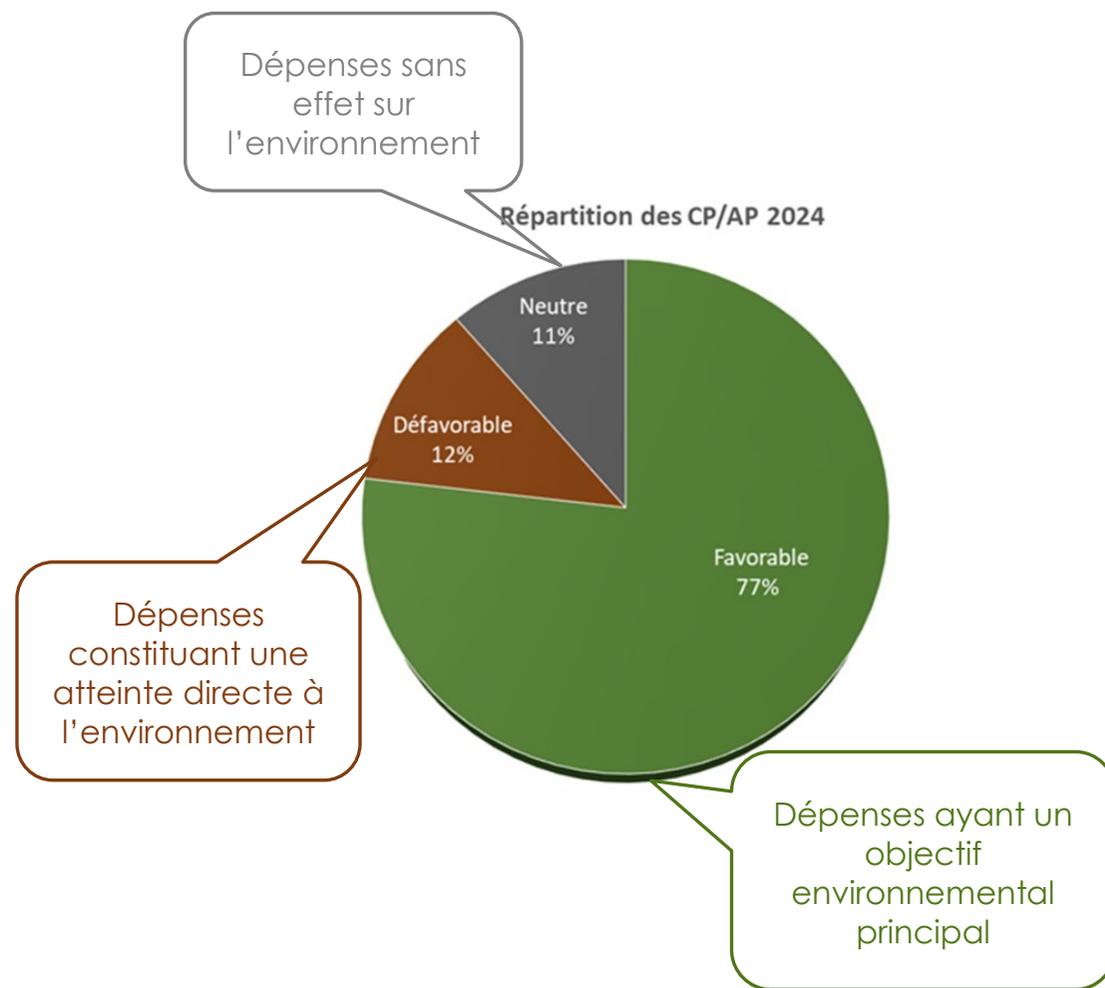
La démarche d'un budget vert

Comme nous l'avons évoqué lors de nos débats d'orientations budgétaires, la ville a fait le choix de précéder les obligations en la matière et, dès son compte administratif 2022, de présenter ses autorisations de programme et les crédits de paiement rattachés selon une classification favorable, neutre ou défavorable sur l'environnement. Ainsi, 77% des investissements prévus en 2024 auront un effet favorable sur l'environnement.

La lutte contre le réchauffement climatique est un objectif intégré dans les politiques publiques locales. A ce titre, une première classification du programme d'équipement a été mise en place pour la présentation du compte administratif 2022. Elle se poursuit avec le projet de BP 2024.

Il s'agit pour la ville de Nanterre d'une première étape d'évaluation environnementale avant la mise en œuvre plus globale du budget vert.

Le classement opéré pour 2024 vise à qualifier globalement l'impact environnemental de chaque opération d'équipement selon 3 catégories





Les recettes d'investissement

Les recettes prévues en section d'investissement s'élèvent pour 2024 à **122 779 184,87€**. Elles comprennent des recettes réelles pour 101M€, des opérations d'ordre pour 10,4 M€ et le virement de la section de fonctionnement de 9,9M€. Enfin, la reprise de résultat 2023 est affectée pour 17,3M€ dès le budget pour couvrir à la fois le déficit reporté et le besoin de financement des reports inscrits parallèlement en dépenses.

Présentation des recettes réelles d'investissement

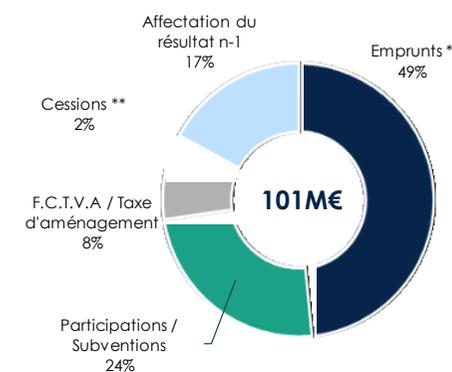
Les recettes d'investissement (hors opérations d'ordre et remboursement revolving) s'élèvent à **101M€** soit une évolution de 21% par rapport à 2023. Ce niveau de ressources prévu au budget 2024 s'adapte au programme ambitieux d'investissement qui sera mis en œuvre sur Nanterre. Ces recettes sont principalement composées de subventions d'équipement, fluctuant en fonction de l'avancée des travaux réalisés sur le territoire, des recettes liées au FCTVA, de la taxe aménagement et des cessions immobilières. Pour finir, une recette d'emprunt vient équilibrer la section d'investissement.

Recettes réelles d'investissement	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution
Emprunts *	16 926 351	23 861 991	23 789 576	36 584 930	45 185 368	48 975 235	8,4%
Participations / Subventions	11 953 031	10 658 471	14 792 601	23 838 896	23 638 097	24 524 260	3,7%
F.C.T.V.A / Taxe d'aménagement	4 600 000	4 614 579	3 836 091	6 347 867	6 850 000	8 159 000	19,1%
Déconsignations	283 224	936 000	0	0	0	184 631	
Cessions **	7 017 800	5 000 032	7 329 708	9 920 300	1 030 500	1 915 800	85,9%
Autres recettes d'investissement	53 257	13 000	0	0	20 000	10 000	-50,0%
Affectation du résultat n-1	8 614 081	9 952 882	1 576 778	7 894 283	4 518 987	17 332 105	283,5%
Résultat d'investissement reporté	0	0	4 863 884	770 768	2 395 280	0	-100,0%
Total	49 447 744	55 036 955	56 188 639	85 357 044	83 638 232	101 101 031	20,9%

* hors remboursement de 1,4M€ de revolving

** prévues en investissement et seront réalisées en fonctionnement

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



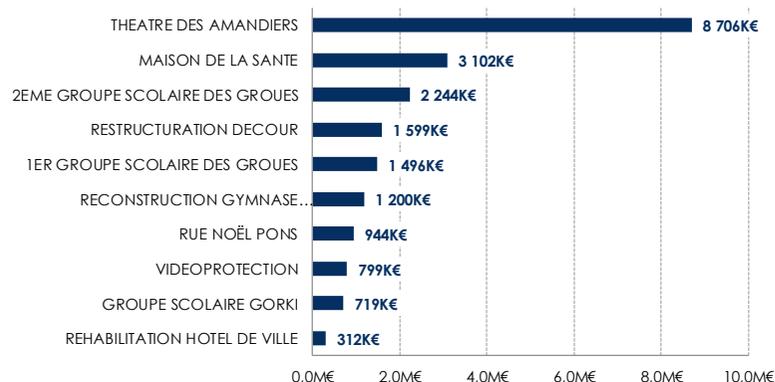
Des ressources de financement hors emprunt

Les recettes d'investissement, hors emprunts, s'établissent à **34,8M€** contre 31,5M€ en 2023 soit une hausse de 10%. Cette progression est liée notamment au niveau élevé des **subventions d'investissement** (24,5M€), au **FCTVA** (7,3M€) conséquence des investissements soutenus en 2023, **aux cessions du patrimoine communal** prévues pour près de **2M€**.

Les **subventions** versées par les partenaires de la ville, pourraient dépasser pour la troisième année consécutive les 20 M€. Elles sont anticipées à 24,5 M€, en lien avec le stade d'avancement des différents projets d'équipement. A noter, cette année, est attendu le premier versement de de l'Etat au titre des violences urbaines, soit 1,8 M€.

Top 10 des recettes par opérations	
Nom opération	Montant Recette
REHABILITATION HOTEL DE VILLE	312 000,00 €
GROUPE SCOLAIRE GORKI	718 906,00 €
VIDEOPROTECTION	798 906,00 €
RUE NOËL PONS	944 294,00 €
RECONSTRUCTION GYMNASSE LANGEVIN	1 200 000,00 €
1ER GROUPE SCOLAIRE DES GROUES	1 496 000,00 €
RESTRUCTURATION DECOUR	1 598 802,00 €
2EME GROUPE SCOLAIRE DES GROUES	2 244 000,00 €
MAISON DE LA SANTE	3 101 713,00 €
THEATRE DES AMANDIERS	8 706 025,00 €

Top 10 des recettes par opérations



La **taxe d'aménagement** est évaluée à 0,9M€, soit au même niveau que 2023.

Le **FCTVA** devrait nettement progresser pour s'établir à **7,3 M€** soit +1,3M€ par rapport à 2023.

Les perspectives d'endettement de la ville

Enfin, le besoin d'équilibre par le recours à l'emprunt pour 2024 est estimé à **48,9M€** contre 45,2M€ au budget 2023. Il s'agit d'une projection de dette mesurée qui pourrait porter l'encours total de l'endettement à 187,2M€.

Des ressources d'investissement qui progressent nettement

Subvention d'investissement **24,5M€ (+3,7%)**

FCTVA / TAXE AMENAGEMENT **8,2M€ (+19%)**

Cessions du patrimoine communal **1,9M€ (86%)**

Autres **0,2M€**

TOTAL = 34,8M€ (+10%)



FCTVA en investissement : correspond au remboursement partiel par l'Etat de la TVA payée par les collectivités sur les dépenses d'investissement éligibles, réalisés en N-1

Les ratios financiers anticipés pour 2024

Les capacités d'épargne de la ville

Compte tenu de l'évolution prévisionnelle des recettes et dépenses de fonctionnement présentées dans ce rapport, le niveau d'**épargne brute** prévisionnel de la ville s'élèverait en 2024 à **18,4M€**. Après prise en compte du remboursement du capital de la dette de 17,3M€, le niveau d'**épargne nette** est anticipé à **1,1M€**.



Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement

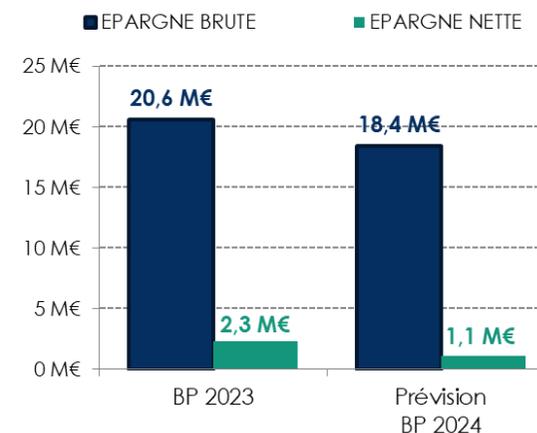
Taux d'épargne brute : mesure la part des recettes disponibles pour le financement de l'investissement

Epargne Nette : Epargne brute diminuée des remboursements de la dette, elle mesure l'épargne disponible pour le financement de l'équipement après financement des remboursements de la dette

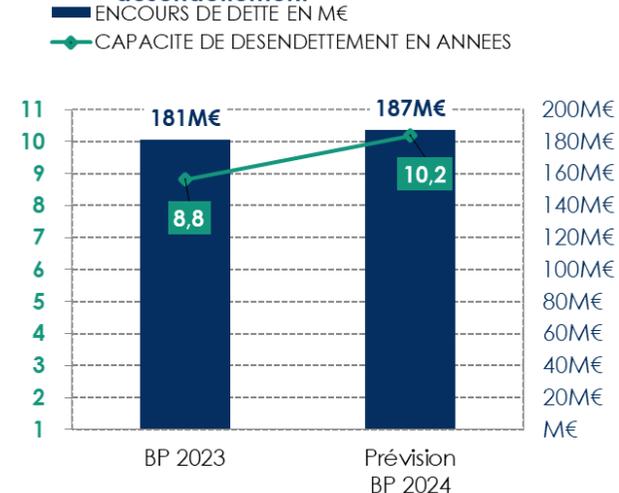
Une capacité de désendettement maintenue sous le seuil de prudence

La capacité de désendettement montre la capacité de la ville à rembourser ses emprunts. Plus la durée est courte et plus la capacité à se désendetter est soutenable pour la ville. Ce ratio devrait s'élever fin 2024 autour de **10 ans** ce qui situe la ville en dessous du plafond national fixé par la loi à 12 ans.

Evolution des capacités d'épargne dégagées par la Ville



Evolution de la capacité de désendettement



Glossaire

AC : Attribution de Compensation

ATSEM : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

AP/CP : Autorisation de Programme et Crédit de Paiement

BP : Budget Primitif

CASH : Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

CPE : Contrat de performance énergétique

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

EPT POLD : Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense

ETP : Equivalent Temps Plein

FCCT : Fonds de Compensation des Charges Territoriales

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FPIC : Fonds de Péréquation de ressources Intercommunales et Communes

FSRIF : Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France

GS : Groupe Scolaire

MGP : Métropole du Grand Paris

PCET : Plan Climat-Energie Territorial

POT : Programme Ordinaire de Travaux

RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif

TFB : Taxe sur le Foncier Bâti

TFNB : Taxe sur le Foncier Non Bâti

TH : Taxe d'Habitation